



COMMUNE D'AUXELLES-BAS

Tél. : 03 84 29 32 93

Email : commune.auxelles.bas@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4/11/2015

1. Convention déneigement :

Le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier de l'entreprise LAEMLIN qui propose ses services pour le déneigement de la commune.

Il s'engage à assurer le service 24h/24h et ce 7j /7j.

Les prestations seront réalisées par un tracteur équipé d'une lame à neige et sera conduit par un chauffeur de l'entreprise.

Le coût horaire est fixé à 70 € HT de l'heure.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de l'entreprise LAEMLIN
- Autorise le Maire à signer la convention entre la commune et l'entreprise LAEMLIN pour une durée de 4 ans.

Séance levée à 18h50